Image not found or type unknown

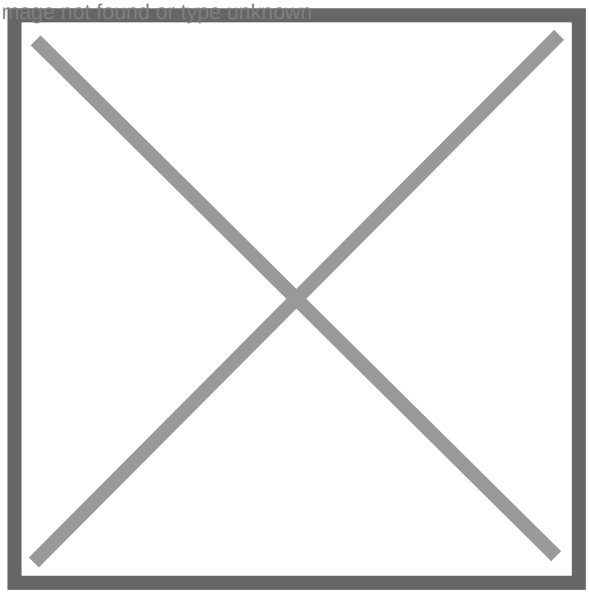

Loi des finances 2016 logiciel

Par **vauchele**, le **27/12/2017** à **09:51**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

A partir du 1er Janvier, je dois être équipée d'une solution de caisse qui satisfasse à des conditions d’inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d’archivage des données.

J'aurais 2 questions :

- Apparemment les contrôles pour la partie gestion commerciale seraient repoussés, seuls les logiciels de caisse seront controlés au 1er janvier, est-ce vrai ?

- Comment sont contrôlés les éditeurs ? Si celui que je choisis me donne une certification qui correspond à la loi, comment être sûr que le logiciel satisfait à des conditions d’inaltérabilité.. ?

MERCI marque de politesse[smile4]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés